

Le majeur protégé en institution : une prise en charge et un accompagnement spécifique de la personne

NOUVEAU !



RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

David RYBOLOVIECZ
Responsable national du secteur
Travail Social et Santé Mentale

Éducateur de formation ayant une expérience d'encadrement variée dans le champ de la protection de l'enfance et de l'insertion, complétée par un parcours auprès des collectivités territoriales puis dans le champ de consulting en politiques sociales.
Militant des CEMEA depuis 25 ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Tout professionnel d'établissement accueillant des personnes juridiquement vulnérables
Groupe de 8 à 12 personnes
Prérequis : aucun

DATES DES SESSIONS

- Durée 2 jours ■ Horaire : 9h30-17h30
- Jeudi 28 septembre 2017
- Mardi 27 Mars 2018

LIEUX DES SESSIONS

- Créteil (locaux FACE PEP)
- En vos locaux (nous contacter)

TARIF 480 € / personne / 2 jours

LES +

- Une équipe de formateurs qui connaît parfaitement les contraintes métiers de secteur social et médico-social et qui bénéficie de l'expérience pédagogique centenaire des CEMEA.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les différences entre les 3 formes de protections juridiques
- Connaître et comprendre le rôle et les pouvoirs du tuteur ou du curateur
- Savoir accompagner la personne en prenant en compte sa spécificité juridique
- Créer une relation partenariale avec le tuteur ou le curateur nécessitant une articulation entre les secteurs sanitaire, médico-social et social.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

● Aperçu global des différents dispositifs de la protection des majeurs :

- La tutelle, la curatelle et la sauvegarde de justice
- Les notions d'assistance et de représentation
- Le rôle et les pouvoirs du tuteur et du curateur, qui fait quoi et comment ?

● Les droits du majeur protégé :

- Articulation du Code civil et du Code de la santé publique.
- Les soins du ou de la patient(e) majeur(e) protégé(e) : qui prend les décisions et comment ?
- Les documents administratifs : qui signe ?
- Les difficultés de mise en place de doubles projets de vie ; gestion de l'argent de vie de la personne.
- La continuité de la prise en charge entre les différents secteurs.
- La mise en place d'une mesure de protection d'une personne vulnérable non encore protégée.

● Méthodes et outils pédagogiques

- Apport théoriques et pratiques.
- Travail à partir des situations apportées par les participants.

● Évaluation

- Un questionnaire de satisfaction sera remis aux stagiaires en fin de formation.
- Un questionnaire sera envoyé au cours de l'année afin d'appréhender les impacts de cette formation sur les pratiques professionnelles.